

# Régie interne

## Qu'est-ce que c'est ?

La régie interne en milieu familial est un ensemble de règles et de pratiques qui encadrent le quotidien chez la responsable du service de garde éducatif. Elle permet d'assurer un environnement sécuritaire, sain et bienveillant pour les enfants, tout en favorisant une relation de confiance avec les parents. Ces règles couvrent, entre autres, les comportements attendus, l'utilisation des jouets et du matériel, ainsi que les interactions entre les enfants et les adultes. Elles sont établies par la responsable du milieu familial, en tenant compte des besoins spécifiques des enfants accueillis et du cadre de vie. Cette régie contribue à créer une ambiance chaleureuse, stable et propice au développement des tout-petits.

# Exemples de sujets abordés

- Heures de service du service de garde en milieu familial
- Politique et processus d'admission
- Modalité de paiement et retard de paiement
- Frais de retard
- Avis d'absence
- Signature des fiches d'assiduité
- Politique d'exclusion en cas de maladie
- Politique d'expulsion d'un enfant
- Sieste
- Fermeture temporaire du service de garde en milieu familial
- Avis de départ
- Matériel fourni par le parent
- Contrôle d'accès au service de garde en milieu familial
- ETC.

**\*Une copie signée est remis aux parents\***

# Voici un exemple de régie interne

## *Modèle de régie interne*

***\*\*Ceci est un modèle, la RSGE modifie la régie interne selon ses modalités et son entente de service, vous pouvez modifier cette entente \*\****

Service de garde en milieu familial  
[Nom et prénom RSGE]

La régie interne se définit comme étant l'ensemble des règles de fonctionnement du service de garde en milieu familial de [nom et prénom RSGE]. Elle comprend les renseignements obligatoires prescrits par la Loi et les Règlements sur les services des gardes et des informations complémentaires pour le bon fonctionnement du service de garde.

Les utilisateurs s'engagent à respecter l'ensemble des règles inscrites dans ce document.

### Heures de service du service de garde en milieu familial

Du lundi au vendredi de Xh à Xh inclusivement.

### Politique et processus d'admission

Le service de garde en milieu familial reçoit des enfants de 0 mois à 5 ans, à temps complet.

Au moment de l'inscription, les parents doivent compléter et fournir :

- L'entente de service de garde
- La demande d'admissibilité à la contribution réduite
- L'original de son acte de naissance
- L'original de l'acte de naissance de l'enfant
- La fiche d'inscription
- Les ententes particulières et les protocoles d'administration des médicaments
- Les autorisations pour l'administration des médicaments
- L'attestation des services de garde, si l'enfant a déjà fréquenté un service de garde subventionné.

L'admission de l'enfant est conditionnelle à ce que les parents fournissent tous les documents demandés.

Les parents doivent s'assurer que le service de garde en milieu familial détient les informations à jour de l'enfant. Ils sont responsables d'informer la responsable de garde de tout changement au dossier.

# Voici un exemple de régie interne (suivant)

## *Modèle de régie interne*

### Modalité de paiement et retard de paiement

Les frais de garde sont payables par paiement (indiquer de quelle façon) aux (indiquer à quel moment). Un retard de paiement ou un paiement refusé entraîne la mise en place des frais de (indiquer votre modalité pour le retard de paiement).

Un non-paiement récurrent peut entraîner une résiliation de l'entente de service par la responsable en milieu familial.

**C'est la RSGE qui détermine les montants pour les modalités de paiement.**

### Frais de retard

Un parent est considéré en retard lorsqu'il quitte les lieux du service de garde en milieu familial après (indiquer votre heure de fermeture). Un montant de (indiquer votre modalité de frais de retard), par tranche de X minutes de retard après l'heure de fermeture sera réclamée aux parents. Les frais seront payables lors du prochain paiement.

Comme mentionné dans l'entente de service, le parent doit respecter les heures d'ouverture et de fermeture prévues. Un retard est une situation exceptionnelle et occasionnelle. Des retards répétitifs ou abusifs peuvent engendrer une interruption définitive du service de garde en milieu familial.

**C'est la RSGE qui détermine les montants pour les modalités de paiement.**

### Avis d'absence

Si un enfant doit s'absenter pour la journée ou pour plus longtemps, le parent doit aviser la responsable de garde en milieu familial le plus tôt possible.

Le parent doit acquitter les frais de garde pour toutes les absences de son enfant.

### Signature des fiches d'assiduité

Tous les parents doivent signer, au (indiquer à quelle semaine), la fiche d'assiduité de son enfant. Cette fiche est obligatoire pour que le parent puisse profiter de la contribution réduite. Elle représente l'occupation réelle de chaque enfant.

### Politique d'exclusion en cas de maladie

Voir : [Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire](#)

**L'enfant ne doit pas se retrouver en service de garde avec d'autres enfants quand son état de santé l'empêche de participer aux activités habituelles du service de garde en milieu familial et s'il nécessite des soins spéciaux de la part de la responsable de garde.**

# Voici un exemple de régie interne (suite)

## *Modèle de régie interne*

Afin de limiter la propagation, l'enfant devrait rester à la maison si :

- 1) S'il fait de la fièvre le matin à la maison.
- 2) S'il est non fonctionnel et incapable de participer aux activités du groupe.
- 3) S'il a vomi/ Diarrhée dans les dernières 24 heures.

La responsable de garde ne peut administrer de l'acétaminophène s'il ne possède pas le protocole signé par le parent. De plus, c'est seulement en cas de fièvre que l'acétaminophène peut être administré. (Voir le protocole).

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-garde-educatifs-enfance-covid19#c79470>

En cas de maladies contagieuses, la responsable de garde en milieu familial se réserve le droit d'exiger une confirmation écrite du médecin attestant que l'exclusion n'est plus motivée.

L'article 114 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* stipule 

**114.** Le prestataire de services de garde éducatifs doit s'assurer que les enfants sortent à l'extérieur au moins 60 minutes chaque jour, dans un endroit sécuritaire permettant leur surveillance, à moins de conditions compromettant la santé, la sécurité ou le bien-être de ceux-ci.

### Politique d'expulsion d'un enfant

La responsable du service de garde éducatif (RSGE) pourrait résilier le contrat :

- Lorsque le parent, malgré qu'il en ait été avisé par écrit par la RSGE, refuse ou néglige de payer la contribution.
- Lorsque le parent de façon répétée ne respecte pas les clauses du présent contrat ou bien les règles de fonctionnement du service de garde inscrites à la régie interne qui a été remise au parent et qui est annexée au contrat.
- Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.

La responsable de service de garde avant de mettre fin au contrat doit donner un préavis de 2 semaines aux parents.

Cependant la responsable de service de garde peut mettre fin au contrat en tout temps et sans préavis lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.

# Voici un exemple de régie interne (suite)

## *Modèle de régie interne*

### Sieste

Le sommeil permet à l'intégration des connaissances, agit sur la mémoire, facilite l'apprentissage et libère les hormones de croissance qui sont essentielles au développement du système nerveux, il est primordial de respecter ce besoin de repos et c'est pourquoi la responsable en milieu familial laisse les enfants se réveiller par eux-mêmes. Pour les enfants plus vieux, un moment de repos est important et il peut être écourté. Des jeux calmes lui seront alors proposés. Si un enfant ne dort pas après X minutes, des jeux calmes lui seront proposés.

### Fermeture temporaire du service de garde en milieu familial

Si la responsable de garde en milieu familial doit fermer le service de garde, les parents seront avisés le plus rapidement possible. Si la fermeture se fait durant la journée, les parents seront avisés par téléphone et devront venir chercher leur enfant à l'endroit désigné.

**Le parent doit débourser la contribution réduite ou non. (Selon les modalités de l'entente de service de la RSGE)**

### Avis de départ

Le parent peut à tout moment résilier l'entente de service en envoyant un avis écrit (Avis de résiliation de l'entente) à la responsable de garde en milieu familial conformément à la Loi sur la protection du consommateur.

La responsable de garde facture au parent qui résilie le contrat, le moins élevé des montants suivants :

- 50 \$
- 10 % du prix des services prévus, mais qui n'ont pas été fournis (Loi de la protection du consommateur)

Il est souhaitable d'avertir la responsable de garde d'un départ 2 semaines avant la date de fin de service.

Au départ, la responsable de garde remet une attestation de service de garde reçue. Les sommes dues devront être acquittées par le parent.

Initiales parent 1 : \_\_\_\_\_

Initiales parent 2 : \_\_\_\_\_

# Voici un exemple de régie interne (suite)

## *Modèle de régie interne*

### Matériel fourni par le parent

Le matériel suivant est nécessaire au bon fonctionnement de la journée de votre enfant et doit être identifié par le parent :

- Vêtement de rechange complet (sous-vêtement, bas, chandail et pantalon)
- Des souliers confortables et adaptés aux jeux intérieurs et extérieurs.

Au besoin :

- Suce, biberon, couche jetable, doudou
- Identifier ce que vous demandez dans votre milieu

### Contrôle d'accès au service de garde en milieu familial

Le milieu familial est accessible seulement pendant les heures d'ouverture du service. Si vous avez oublié des items, il ne sera pas possible de venir les chercher en dehors des heures de services.

L'entrée du service de garde se trouve en tout temps : (indiquer votre entrée exemple : porte du côté, porte avant, etc.)

Merci pour votre collaboration

[Nom, Prénom RSGE]

Signature Parent 1 : \_\_\_\_\_

Signature Parent 2 : \_\_\_\_\_